



# ATTESTATION DE TRAITEMENT PREVENTIF DES BOIS

## ENTREPRISE MARTIN

charpente industrielle  
et traditionnelle  
ossature bois

Nom du client

N° et date de facture

Références du lot

Essences de bois

Sapin Epicéa

Procédé de traitement

Trempage

Produit utilisé XYLOPHENE

EX 2002 ESE

Fabriquant

Dyrup

**XYLOPHENE**

**DYRUP**

Classe d'emploi selon NF EN 335-1	1	2	3		4	5
			3 a	3 b		
Condition de service NF B 50-105-3						
Traitement conféré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

France métropolitaine

France métropolitaine et DOM

Traitement anti-termites

Traitement anti-bleu

Les bois faisant l'objet de la présente attestation ont été traités par nos soins, dans nos installations, pour des performances conformes aux exigences de la norme française NF B 50-105-3.

Tout usinage postérieur au traitement peut réduire les performances du bois traité, et dégage notre responsabilité en cas de non-conformité aux spécifications de traitement annoncées.

En cas de perçage, tronçonnage ou entaillage sur un bois traité classe 1, 2 ou 3, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces mises à nu, à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit adapté, de la même classe de risque.

En classe 4, et pour les essences de pin traité, ces interventions ne doivent porter que sur les parties hors sol et peuvent être alors dispensées de traitement complémentaire. Pour les autres essences, tout usinage est a priori à proscrire, sauf conditions particulières spécifiquement convenues avec notre station ou le maître d'oeuvre.

La présente attestation n'est valable qu'accompagnée de la facture correspondante.

### Rappel des classes d'emploi des bois (NF EN 335-1 et NF B 50-150-3) :

-Classe 1 : Bois sous abri sans aucune humidification possible

-Classe 2 : Bois sous abri avec réhumidification temporaire et/ou accidentelle

-Classe 3 : Bois extérieurs sans contact avec le sol ni avec une source d'humidification prolongée, et sans piège à eau

Exposition 3a : Bois sous faible exposition : traitement superficiel pour bois faiblement exposés et risques réduits (accessible par tous procédés)

Exposition 3b : Bois sous forte exposition : traitement en profondeur pour bois fortement exposés et risques notables

-Classe 4 : Bois extérieurs en contact avec le sol ou avec une source d'humidification prolongée ou permanente

-Classe 5 : Bois en contact avec l'eau de mer et susceptibles d'être dégradés par des térébrants marins